

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le trente janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 janvier 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 33

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Louis RONSSIN, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Patricia NOGUET, Didier QUENOUILLE, Evelyne RENAULT, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D014_300126

**ETUDES ET DIAGNOSTICS DES AIRES D'ALIMENTATION DE
CAPTAGES DES COMMUNES DE GLANVILLE ET SAINT-PIERRE-AZIF
Lancement d'une consultation
Autorisation**

La Communauté de Communes détient la compétence « Gestion de l'eau potable » et assure, auprès des administrés, la distribution d'une eau potable de qualité et en quantité grâce aux nombreuses sources disséminées sur le Territoire.

Ces sources sont exploitées via une délégation de service public par l'entreprise Veolia mais sont la propriété de la Communauté de Communes qui se doit de les entretenir.

A l'heure du réchauffement climatique, l'eau est devenue un enjeu primordial dans la gestion du territoire et il devient nécessaire d'établir un état des lieux de ces ressources et de leurs devenir. La Collectivité s'est emparée de ce sujet et réfléchit à l'élaboration d'une stratégie de gestion de sa ressource en eau, de sa préservation et des mesures de sobriété à mettre en place.

Pour ce faire, la Collectivité travaille, en partenariat avec le Département du Calvados, via le Dispositif « IngeEAU », afin de procéder, dans un premier temps, aux études et diagnostics nécessaires à l'élaboration de cette stratégie.

Les premières études à mettre en place concernent les aires d'alimentation de captages :

- d'une part, de Saint-Pierre-Azif, du fait d'un de ses captages considéré comme sensible,
- d'autre part, de Glanville, dont les captages sont soumis à une dérogation du fait de la présence de pollutions agricoles.

La Communauté de Communes souhaite donc lancer une consultation relative aux études et aux diagnostics de ces 2 aires d'alimentation.

Après avis favorable de la Commission d'Attribution des Marchés, en date du 15 janvier 2026 et du Bureau des Maires, en date du 16 janvier 2026, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser le lancement de la consultation relative aux études et diagnostics des aires de captages ;
- désigner les membres de la Commission d'Attribution des Marchés, afin de prendre connaissance des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse pour la collectivité ;
- autorise la Collectivité à solliciter divers organismes pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés, dans le cadre des études et des diagnostics des aires de captages.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE le lancement de la consultation relative aux études et diagnostics des aires de captages ;

DÉSIGNE les membres de la Commission d'Attribution des Marchés, afin de prendre connaissance des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse pour la collectivité ;

AUTORISE la Collectivité à solliciter divers organismes pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés, dans le cadre des études et des diagnostics des aires de captages.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Insaïna ROUX
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/02/2026
Qualité : Président



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatiens-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 11/02/2026



ID : 014-241400415-20260209-D014_300126-DE